

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon



Bulletin 149

mai 2018

L'avenue du Château



*L'avenue du Château à Meudon, huile sur toile par André Chanut, 1943
(coll. Musée d'art et d'histoire, Meudon)*

Éditorial

L'Avenue du Château est un lieu de promenade très fréquenté qui a traversé avec bonheur l'urbanisation rapide des deux derniers siècles. Malgré la proximité de Paris, son environnement de verdure a été préservé et de belles demeures anciennes subsistent. Certains immeubles de qualité comme les "Pierres levées" ont été construits côté ouest, et la dénivellation côté est a laissé des vues dégagées sur Paris. Enfin des maisons anciennes comme la maison Wagner ont pu heureusement être conservées.

L'attrait de l'Avenue est aussi dû à son insertion dans le quartier remarquable du centre qui s'étend jusqu'à la rue des Capucins, englobe le potager du Dauphin et comprend des rues pleines de charme comme la rue de l'Abbaye ou la rue Marthe Edouard.

Cependant la suppression des COS depuis 2015 laisse libre cours à la spéculation immobilière. Même si l'Avenue a été classée au titre des monuments historiques en 1972, la pérennisation des grands domaines proches et plus généralement le maintien du caractère de ce quartier sont actuellement en jeu ; c'est pourquoi nous avons proposé à la Mairie de revoir certains paramètres du PLU (hauteurs, emprises au sol, etc.) et plus particulièrement pour le centre.

Au nord, le CSSM a proposé un projet de réhabilitation de la place du Maréchal Leclerc que la Mairie a soutenu et nous espérons que la promenade de l'Avenue pourra ainsi se prolonger agréablement jusqu'au centre de Bellevue.

L'Avenue fait aussi partie de la grande perspective de l'ancien domaine royal de Meudon qui se prolonge au sud jusqu'à Meudon-la-Forêt via la grande terrasse, le bassin de Chalais et le tapis vert.

Ce domaine est géré par de nombreux interlocuteurs (quatre ministères différents, des établissements publics comme l'Observatoire, l'ONERA, l'ONF ou le Collège de France), ce qui rend difficile la mise en valeur de l'ensemble.

La loi du 7 juillet 2016 prévoit la possibilité de classement en "domaine national de l'état" pour coordonner efficacement les différents interlocuteurs publics ou privés sur "des ensembles immobiliers présentant un lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation".

Cela pourrait être le cas du domaine de Meudon. Le CSSM a actuellement des contacts encourageants sur ce point avec le Ministère de la Culture.

Bien cordialement,

Christian Mitjavile, président du CSSM

Sommaire

p. 2 Éditorial, par Christian Mitjavile

p. 4 L'avenue du Château de Meudon : histoire et évolution, par Michel Jantzen

p. 16 La rénovation de l'avenue du château à Meudon, par Michel Colchen

p. 26 Informations locales

p. 27 Nouvelles brèves

Le tableau reproduit en page de couverture est présenté dans l'exposition temporaire sur la forêt de Meudon au musée d'art et d'histoire de Meudon, jusqu'au 8 juillet 2018.

L'avenue du Château de Meudon

Histoire et évolution

Une topographie complexe

Telle que nous la connaissons aujourd'hui, l'avenue du Château est une majestueuse allée à la française, presque orientée nord-sud, qui en un peu plus de 900m (925m) monte de la cote 100 à Bellevue à la cote 150 à l'entrée de la terrasse, soit une pente régulière d'environ 5 %. Elle fut prolongée sous Louis XV jusqu'à la limite du parc de Bellevue, aujourd'hui Place Aristide Brillant. Cette partie est désormais l'avenue du général Gallieni.

L'avenue du Château constitue la partie nord de la grande perspective. Son tracé est à peu près perpendiculaire à la pente de la colline qui porte ce quartier de Meudon joignant la lisière de la forêt. L'œuvre des constructeurs de ces temps lointains a consisté à contraindre la nature à leurs ambitieux projets. La topographie de la partie haute de la ville et de l'avenue du Château est donc principalement tributaire des murs de soutènement et remblais artificiels.

Préalablement à la création de cette allée d'honneur, l'un des accès au château vieux était la rue des Capucins. Cette voie a peu varié dans son tracé antérieur à l'arrivée des Capucins au XVI^e siècle. Elle est établie à flanc de coteau. Son côté ouest a au cours du temps été contenu par d'imposants murs de soutènement, son côté est dominait une forte pente parsemée de cultures, voire de vignes entourant des puits de carrières de gypse. C'est sur ces terres que Louvois, qui acquit Meudon en 1679, devait créer en 1681 l'avenue du Château ainsi que le potager établi sur sa bordure sud-est, réalisant ainsi un projet auquel avait peut-être pensé Abel Servien.¹

Ce tracé était certainement assez dépendant de la forme du terrain, bien qu'ayant nécessité d'importants remblais en particulier dans sa partie sud-est, cette première avenue devait présenter un aspect légèrement ondulant, qui fut rectifié pour parvenir à son état actuel dans le courant du XIX^e siècle. De même, les soutènements qui la bordent au sud-ouest ont remplacé dans le temps un talus dont le sentier Tivoli nous donne une idée de la pente.

Si l'on considère que le niveau de l'entrée de la terrasse avait été déterminé par les travaux de Servien, l'avenue devait, à partir de ce point, descendre légèrement et remonter jusqu'à ce qui semble avoir été une butte à l'entrée de la rue Obeuf (cote 125). De là, elle redescendait en pente douce marquée d'une légère inflexion à son aboutissement route des Gardes, sur laquelle elle s'ouvrait par une demi-lune qui précédait en vis-à-vis la demi-lune marquant l'extension de l'avenue vers Bellevue. Le plan de Le Rouge, daté de 1780, nous montre cet état du domaine à la veille de la révolution : l'avenue y est représentée bordée comme aujourd'hui de quatre rangées d'arbres.



Avenue du Château sous le règne de Louis XV – Gravure de Jean Rigaud.

Il existe peu de représentations anciennes de l'avenue en élévation. La plus remarquable est une gravure de Jean Rigaud (1680-1754) prise du bastion des Capucins. Le premier plan est occupé par un groupe de personnages dont les tenues suggèrent le règne de Louis XV. À gauche on aperçoit le couvent des Capucins et le second plan à droite est principalement occupé par la représentation du bas de l'avenue du Château. On y observe les quatre rangées d'arbres bien ordonnées vers la route des Gardes où la demi-lune semble représentée. L'ordonnement est plus aléatoire dans la partie droite de la gravure. On constate sur cette gravure la légère inflexion que marquait l'avenue dans sa partie basse. Les représentations de la partie haute sont plus imprécises. Une planche gravée en 1702 par Alain Manesson montre le panorama de Meudon depuis la Seine. Dans le prolongement de la grande terrasse se poursuit l'alignement des arbres de l'avenue en vue très lointaine.

Les alentours ne sont que campagne. Le témoignage de Madame Roland confirme le caractère agreste de l'avenue de Meudon. Ses propos enchanteurs idéalisent sans doute un peu le sujet en nous entraînant dans la rêverie mélancolique d'une femme rédigeant ses mémoires en prison, en 1793, dans l'attente de son exécution.²

Peu de témoignages

Les nombreux voyageurs qui du XVI^e au XVIII^e siècles s'enthousiasmèrent pour Meudon s'attardent à décrire, le château vieux, la grotte, plus tard le château neuf : leurs façades, leurs décors, voire le mobilier, les jardins, le site exceptionnel « la belle veüe sur Paris », mais peu ou rien sur l'avenue créée par Louvois. Elle est tout juste indiquée comme voie d'accès dans cette « manière de montrer Meudon » que l'on prête à Louis XIV. Il n'y a là rien d'étonnant. La plupart des demeures de l'âge classique étaient précédées d'une belle allée, hommage aux seigneurs, aux princes, aux rois, symbole du triomphe de la rigueur géométrique dans l'art des jardins. Mais avant tout simple chemin vers un rêve construit. La disparition du château vieux, puis celle du château neuf laissent l'allée orpheline. Elle est devenue aujourd'hui le précieux et unique témoignage intégré à la ville de ce que fut la

grandeur des châteaux de Meudon. On sublime son importance alors qu'elle n'est qu'un vestige, certes grandiose, mais privé de sa principale fonction. Pour en augmenter l'intérêt on l'attribue à Le Nostre, père éternel de tout ordonnancement. Il travailla en effet à Meudon, mais aucun document n'indique à ce jour sa participation à la création de l'avenue. Ce serait sous-estimer son talent que de le réduire à ce tracé alors que ses plus belles réalisations pour Meudon ont totalement disparu. On trouve, par contre, dans le « Jardin de plaisirs » publié à Stockholm en 1651 (soit trente ans avant la création de l'avenue par Louvois) un texte d'André Mollet tellement proche des dispositions de Meudon qu'il démontre que l'avenue du Château n'est autre qu'une magistrale application de la théorie des jardins classiques :

« premièrement nous disons que la Maison Royale doit estre située en un lieu avantageux pour la pouvoir orner de toutes les choses requises à son embellissemens ; dont la première est d'y pouvoir planter une grande advenue à double ou à triple rang soit d'ormes femelles, ou teilleux (qui sont les deux espèces d'arbres que nous estimons plus propres à cet effect) laquelle doit estre tirée d'allignement perpendiculaire à la face du devant de la maison, au commencement de laquelle soit fait un grand demy cercle ou quarré. Puis à la face de derrière de ladite maison, doivent estre construits les parterres en broderie prez d'icelle, afin d'estre regardez et considérez facilement par les fenestres, sans aucun obstacle d'arbres, palissades ou autre chose qui puisse empescher l'œil d'avoir son estendue ».

À l'époque de Louvois, l'avenue fut probablement plantée d'une alternance de conifères ou de feuillus. Louis XV y fit placer les ormes que l'on aperçoit sur la gravure de Rigaud. Les tilleuls existaient sous le Premier Empire et ont été replantés depuis.

Évolution post-révolutionnaire

L'état campagnard a dû subsister pour le moins jusqu'au début du XIX^e siècle. L'avenue était en effet dépendante du domaine et en quelque sorte réservée au souverain. L'usage actuel est trompeur : sa création était la suite logique des embellissements qu'avait connus le château aux époques de Servien et Louvois et elle n'avait pas d'autre usage que d'y conduire avec majesté.

Elle fut donc intégrée à la liste civile Royale au même titre que les parterres et jardins entourant la demeure. Elle entra à la révolution tout naturellement dans le domaine privé de l'État. Ce caractère réservé est confirmé entre autres par deux documents :

a) lors de la vente des biens nationaux en l'an V de la République, l'avenue du Château fut mise en adjudication³ (tout comme le potager contigu), les experts envoyés pour en estimer la valeur proposèrent d'en ajourner la vente pressentant l'intérêt qu'elle pouvait présenter pour la desserte locale.

b) lors de l'affectation de la partie haute du domaine à l'astronome Jules Janssen après l'incendie du château neuf, l'avenue du Château est indiquée comme partie intégrante de ce domaine.

Accaparement et contestations⁴

Dans le courant du XIX^e siècle, les riverains semblent avoir été tentés de s'accaparer tout ou partie de cette avenue.

Il existe nombre de témoignages de débordement d'alignement ou de demande « d'anticipation » sur l'espace public. Un rapport de police de 1812 à propos de cette question fait état d'une définition d'alignement nécessaire, afin de réprimer les abus. Ce rapport propose de définir les limites de l'espace public en prenant comme ligne de référence l'alignement des tilleuls. En 1862 il y a de nombreux échanges entre la mairie, la préfecture et l'intendance du prince Napoléon à propos de la fermeture de l'avenue : « cette mesure est nécessaire pour que les déprédations causées par le passage des grosses voitures et des bestiaux ne compromettent pas les travaux d'embellissement de l'avenue, exécutés sur les ordres du Prince »⁵. Par ailleurs le Préfet presse la mairie de Meudon de hâter les travaux d'ouverture de la nouvelle voie envisagée par Verd de Saint Julien, afin de limiter autant que possible la circulation sur l'avenue⁶. Mais le principal sujet de discorde entre les riverains et l'autorité publique devait durer plus d'un siècle et demi. Il s'agissait du droit de sortie sur l'avenue. Ce droit était accordé à titre de simple tolérance précaire, limité à trois, six, neuf ans, révocable sur simple préavis du directeur de l'Observatoire (dans la dernière période) et nécessitait une demande de renouvellement. Ces tracasseries étaient assorties du paiement d'une taxe à l'administration des domaines, qui ne négligeait pas de recourir aux menaces de fermeture par courrier recommandé. Tout cet appareil juridico-administratif, certainement coûteux, pour une taxe qui en 1964 était de 40 francs l'an !

Cette mesure était de plus très contestable. Un jugement du tribunal de Versailles du 12 avril 1878, confirmé par la cour d'appel de Paris le 24 Août 1880, reconnaissait à l'avenue le caractère de voie publique.

Malgré cette décision de justice, pendant encore plus de 60 ans, les riverains payèrent le droit d'accès à cette propriété de l'Etat. Il fallut la construction de quelques résidences pour souligner l'absurdité de cette situation. On avait dû attendre à Meudon la V^e république pour abolir cette infime trace de l'ancienne monarchie.

Changement d'ambiance

Le temps n'est pas si lointain où cette avenue (belle endormie) n'était presque fréquentée que par les promeneurs. J'ai le souvenir vers 1950 d'un chevrier menant paître son troupeau dans la partie haute. Comme pour les prairies, l'herbe était coupée une fois l'an vers le mois de juin ; le tracé des contre-allées était incertain et dans la partie sud-est quelques bancs en fer incitaient au repos. Les semaines d'hiver où la neige tombait, elle restait immaculée jusqu'au passage des visiteurs du dimanche.

Cette ambiance champêtre a commencé à s'estomper avec la construction de Meudon-la-Forêt. Les routes forestières, la rue des Capucins, l'avenue du Château et l'avenue Jacqueminot devinrent itinéraires d'échappée. Dans le même temps le trafic automobile augmentant, les feux firent leur apparition sur l'axe Verd de Saint Julien – Nations Unies, rejetant la circulation entre Bellevue et Meudon sur l'avenue. Était ainsi inversé le flux qu'on avait détourné au XIX^e siècle pour alléger le passage sur ce qui était encore l'allée d'accès au château. Avec la construction des résidences, le nombre des riverains, et partant le nombre des voitures, augmenta. Le bruit des moteurs se substitua aux lointains trots des chevaux : l'allée royale était devenue une voie résidentielle. Progressivement, la partie haute moins habitée s'est différenciée de la partie basse mais son homogénéité restait cependant préservée par ses frondaisons.

Les habitations⁷

Quand avait-on commencé à construire des maisons dans ce site ? On peut trouver superflu d'établir une chronologie, mais le nombre et les dates des constructions sont le reflet des transformations de la société et participent de l'histoire du lieu.

Bien que cette avenue, dès l'origine, ait été réservée à l'accès au château, les vicissitudes de l'histoire ont sensiblement influencé son usage. Après la mort du Grand Dauphin en 1711 le domaine de Meudon entre dans un semi-oubli. Sous le règne de Louis XV sont déjà accordées des concessions. Un brevet de 1724 cède un terrain situé en bordure de l'avenue, entre l'actuelle rue Obeuf et le sentier des Voisinox⁸. Par ailleurs, l'exploitation des terres agricoles et d'un four à chaux (ou à plâtre situé sentier des Voisinox) nécessitaient forcément des constructions annexes, de même Madame Roland cite une laitière installée dans l'avenue⁹. Il est tentant de rechercher les constructions les plus anciennes, voire si elles existent encore, celles antérieures à la Révolution.



La plus ancienne maison de l'avenue, fin XVIII^e.

Il semble qu'il n'en subsiste qu'une, située au numéro 45 à l'angle de la rue Obeuf. Son jardin se développe du côté de cette rue en vis-à-vis du Potager du Dauphin. Son mur de clôture marque un décrochement au droit de l'avenue correspondant à un ancien alignement.

Vu de la rue Obeuf, le jardin porte de très beaux arbres. Cette maison est peu visible ; ses façades sont assez banales mais l'intérieur révèle son ancienneté. Elle est réputée avoir été construite vers 1780, ultime témoin probable des concessions consenties par l'ancien régime sur le domaine royal. Son importance marque l'aisance, son aspect actuel n'attire pas le regard. La sauvegarde de cette vénérable ancêtre est nécessaire, tout comme le respect de son mur de clôture. Il faut résister à la tentation de la mise à l'alignement, ceci pour des raisons affectives et pratiques : ce mur témoigne de ce que fut l'esprit de l'avenue du Château entre grandeur et ruralité et son décrochement impose un ralentissement aux voitures. On imagine aujourd'hui tant d'obstacles dans ce but que lorsqu'ils existent il faut les maintenir.

Pour les autres constructions, il serait fastidieux de décrire chacune d'elles et il est plus significatif de les regrouper par époques en commentant ce que certaines peuvent avoir de particulier.

Première période, début du XIX^e siècle (1800 à 1840) antérieurement à l'arrivée du train à Bellevue

Il semble subsister de cette époque, en totalité ou partiellement, neuf maisons.



La plus importante est au numéro 7, la plus célèbre au numéro 27 où vécut Richard Wagner pendant quelques mois. Wagner et son épouse dans le plus grand besoin avaient loué à un peintre le premier étage de cette modeste demeure en 1841. Elle existait donc depuis quelques années.

Maison la plus importante, début XIX^e.

Maison où vécut Richard Wagner.



Sa voisine au numéro 25 est réputée dater de 1800. Par association on peut retenir la même date ou une date voisine pour le numéro 27. Ce petit alignement est une des parties les plus attachantes de l'avenue. Outre les deux maisons déjà citées les quatre autres attenantes auraient été construites entre 1820 et 1860, Le numéro 33 réputé dater de 1820 a récemment été transformé. La légère dénivellation qui marque le seuil de ces maisons pourrait correspondre au premier nivellement de l'avenue du Château.



L'angle de la rue Marcellin Berthelot par Emile Schuffenecker en 1886 (coll. Musée de Meudon).

Le numéro 20 à l'angle de la rue Marcellin Berthelot daterait de 1800. Cette maison figure sur un tableau de Emile Schuffenecker conservé au musée de Meudon. Une plaque évoquant le passage du pianiste russe Nicolas Medtner (1879 – 1951) a récemment été apposée sur la façade.

Angle de la rue Marcellin Berthelot, état actuel.



Deuxième période, de l'arrivée du chemin de fer à la fin du XIX^e siècle (1840 à 1900)

Quinze maisons dont dix construites vers 1850 - conséquence de l'arrivée du train.



Le sentier Tivoli.



Les colonnes du 40 avenue du Château, présumées provenir du potager du Dauphin.

Le numéro 40 (vers 1840) à l'angle du sentier Tivoli présente une façade éclectique d'esprit Renaissance. Mais la particularité de cette maison est la terrasse qui borde l'avenue du Château ponctuée de quatre colonnes ioniques partiellement ruinées. Bien qu'aucun document ne l'atteste, ces colonnes pourraient provenir de l'ancienne maison du jardinier du potager du Dauphin (voir à ce sujet le numéro 107-108 du bulletin du Comité de Sauvegarde des Sites de 2002, page 14).

Le numéro 41, très en retrait de l'avenue, occupe l'emplacement d'un ancien four à plâtre sentier des Voisinois.

Meudon offrait la douceur de la nature dans la proximité immédiate de Paris et beaucoup de ces maisons étaient des « campagnes », ce que l'on nomme aujourd'hui résidence secondaire.

Troisième période, début du XX^e siècle (de 1900 à 1940) : quatre maisons

Cette période de stabilité apparente correspond à la première guerre mondiale et à la crise qui s'ensuivit.

Quatrième période (1940- 1990)

Deux des maisons les plus récentes, construites par l'architecte Rol, en vis-à-vis de la plus ancienne.



Se construisent à cette période six maisons individuelles ou très petits collectifs, parmi lesquels le 34 et le 34bis dus à l'architecte Rol et six résidences érigées entre 1958 et 1977. Ces petits immeubles collectifs sont apparus en substitution de vastes propriétés dont les limites, pour certaines, avaient été déterminées au début du XIX^e siècle. Cette campagne de construction qui correspond aux « trente glorieuses » marque aussi la fin d'une époque. D'aussi vastes propriétés dans la proximité immédiate de Paris ne résistaient pas aux contraintes des successions ou aux alléchantes propositions des promoteurs. Avec des valeurs architecturales variables ce fut la dernière phase de transformation de cette avenue.



L'une des résidences (1977).

Il reste que la force de création des hommes du XVII^e siècle permet d'assimiler en partie ces transformations : cette avenue est toujours un lieu exceptionnel.

Sur le côté est (côté impair) les constructions s'arrêtent à l'angle de la rue Obeuf. Les maisons que l'on distingue à la suite sont construites rue Marthe Edouard, ouverte au début du XX^e siècle. Une seule ouvre exclusivement sur l'avenue du Château, au numéro 71, construite au XIX^e siècle pour la vue sur Paris. Elle aurait appartenu au chansonnier Georges Millandy. Toute cette promenade réservée aux piétons permet de découvrir progressivement

l'horizon parisien. Un immeuble construit apparemment dans les années 1930 marque l'angle avec l'avenue Jacqueminot. De l'autre côté de cette avenue une maison construite dans la deuxième moitié du XIX^e siècle domine une terrasse en bordure de la place. A la suite une maison contemporaine s'est discrètement posée dans le respect du site.

On souligne légitimement l'intérêt de la vue sur Paris depuis le sud-est, mais le côté ouest (côté pair) offre des vues toutes aussi intéressantes. Entre les numéros 26 et 34 le paysage s'ouvre vers les hauteurs de la forêt ; d'autres créneaux visuels sur une nature généreuse existent de ce côté et marquent l'intérêt d'un urbanisme ménageant des percées sur des arrière-plans de cette qualité. Les numéros se raréfient à partir du sentier Tivoli. Les quelques maisons qui suivent ont leur accès principal par la rue des Capucins et des sorties secondaires sur l'avenue. Les plus au Sud vers la place Janssen figurent pour partie sur les plans antérieurs à la Révolution sans qu'il apparaisse de correspondance avec l'état actuel. Sur ce même côté ouest la place est bordée par l'ancien corps de garde du grand Dauphin auquel on ne peut qu'associer la monumentale porte verte à l'entrée de la rue des Capucins.



*La porte verte aux armes du Grand Dauphin, rue des Capucins
à gauche : d'après un dessin ancien ; à droite : état actuel.*

Que réserve l'avenir ?

La complexité des règlements d'urbanisme, voire leur apparente contradiction dans le temps, imposent la perplexité. Les oppositions entre la propriété privée et l'intérêt collectif ne sont pas toujours inconciliables et peuvent converger. L'excès de densité des constructions dans un site aussi remarquable nuit à l'intérêt général et peut nuire à l'intérêt particulier en

navigation douce et rapide nous conduisait aux rivages de Bellevue, non loin de la verrerie dont on aperçoit d'une grande distance l'épaisse et noire fumée. Là, par des sentiers escarpés nous gagnions l'avenue de Meudon, vers les deux tiers de laquelle, sur la droite et un peu élevée, nous remarquâmes une petite maisonnette qui devint une de nos stations. C'était le logis d'une laitière, femme veuve, qui vivait là avec deux vaches et quelques poules. Comme il était pressant de profiter du jour pour la promenade, nous arrêtâmes qu'il nous servirait de pause au retour, et que la ménagère nous y donnerait une jattée de lait fraîchement trait. Cet arrangement fut établi de telle façon que toutes les fois que nous montions l'avenue, nous entrions chez la laitière pour la prévenir que le soir ou le lendemain elle nous verrait et qu'elle n'oubliât point la jattée de lait. Cette bonne vieille nous accueillait fort bien ; le goûter rustique assaisonné d'un peu de pain bis et de fort bonne humeur se passait toujours comme une petite fête qui laissait quelques souvenirs dans la poche de la laitière ».

³Travaux de Marie-Thérèse Herlédan.

⁴Documentation : archives municipales de Meudon – boîte 1018.

⁵Napoléon-Jérôme, fils de Jérôme Bonaparte, frère de Napoléon 1^{er}. Voir à ce sujet l'ouvrage de Marie Peltier : « le domaine de Meudon et les Jérôme Bonaparte 1848-1870 », édition les Amis de Meudon.

⁶Il s'agit probablement des travaux de nivellement de l'avenue qui devaient conduire à l'état actuel. Une tradition indique que l'on trouva une chambre funéraire préhistorique qui aurait probablement été située à peu près à la hauteur du numéro 39 actuel. Certains des blocs de grès qui la composaient ont été remontés à l'entrée de la grande terrasse pour la plus grande joie des enfants.

⁷Les dates de construction des maisons ont été aimablement communiquées par les services de l'urbanisme de la ville de Meudon.

⁸Renseignements aimablement communiqués par Monsieur et Madame GOLE.

⁹Dans sa description, elle place cette laitière au deux tiers à droite en montant l'avenue. Coïncidence ? Il existait au XIX^e siècle une ginguette dans ce secteur dont le propriétaire faisait également commerce du vin local. Vers 1950 ce lieu abandonné fut squatté jusqu'à la création du restaurant-hôtel « la Martinière ». C'est aujourd'hui le siège d'une société. Aucune preuve ne confirme cette hypothèse mais il est pensable que la tradition d'accueil du XVIII^e siècle se soit poursuivie dans ce lieu jusqu'au milieu du XX^e.

La rénovation de l'avenue du Château à Meudon

Cette rénovation s'est effectuée sous la maîtrise d'œuvre de deux Architectes en Chef des Monuments Historiques dont les premiers travaux ont été présentés dans un article du bulletin du CSSM publié en 2010 (bulletin n° 126).

Le présent texte concernera essentiellement la dernière phase de la rénovation, de 2015 à 2017.

Avant 2015, les travaux de rénovation portèrent sur :

- 1974-1975, restauration des contre-allées sous la direction de Monsieur Rémondet, architecte du domaine. Les parterres latéraux furent pourvus de dalles béton-gazon pour le stationnement ; la chaussée centrale et ses bordures furent laissées en l'état, de même pour les alignements de tilleuls ;
- 1999, la DRAC fit procéder à l'abattage de 75 tilleuls considérés comme dangereux : il restait alors 435 tilleuls sur les 510 présents initialement ;
- 2000 – 2002, réfection de la chaussée centrale et de ses bordures ;
- 2003 – 2004, plantation de 82 jeunes tilleuls dans les deux alignements internes (B et C) précédée de plusieurs abattages amenant à 292 le nombre d'arbres anciens ;



Tilleuls plantés en 2003-2004 dans deux alignements internes (B et C) et 13 ans plus tard en 2016.

- 2005 – 2006, réfection de la place Janssen et des traversées situées aux débouchés de la rue de l'abbaye, de l'avenue Marcelin Berthelot et au carrefour des rues Obeuf – Marthe Edouard ;



La place Janssen, avant et après sa rénovation.

- 2013, mise en place d'un réseau souterrain d'évacuation des eaux de pluie d'orage, entre la rue de l'abbaye et la place Leclerc.

Afin d'éviter de nouvelles dégradations de la chaussée centrale par les pluies d'orage, la communauté de communes GPSO fit installer un réseau souterrain de tubes de 2 mètres de diamètre jouant comme réservoir et comme ralentisseur de flux avant son raccordement au système départemental de la route des Gardes. Ce chantier a été réalisé avec un soin extrême et une remarquable précision.



Installation d'un réseau souterrain de captage des eaux de pluie d'orage depuis la rue de l'abbaye ; vérification du joint en plastique jaune qui assure le raccord entre deux tubes.

Phase finale de la rénovation (2015-2017)

Elle concerna la contre-allée est, puis la contre-allée ouest, avec pour chacune d'elles, successivement :

- l'abattage des arbres anciens qui selon les experts pouvaient être considérés sans espérance de vie et/ou dangereux ;
- la plantation d'un maximum de jeunes sujets ;
- l'aménagement des aires de stationnement ;
- la réfection des contre-allées ;
- l'installation de bancs ;

- la mise en place de plusieurs centaines de petits plots destinés à protéger les arbres et les pelouses.

La rénovation des alignements de tilleuls

Les deux contre-allées sont encadrées par deux alignements de tilleuls composés de grands arbres qui confèrent à cette avenue son caractère monumental.

Or, ces grands arbres, aux houppiers largement développés, sont naturellement les plus anciens et leur espérance de vie est relativement courte. Par ailleurs, la présence de nécroses repérées dans certaines branches principales peut les rendre fragiles, donc dangereux.

Les experts sollicités par la Direction Régionale des Affaires Culturelles recommandaient l'abattage de tous les arbres et leur remplacement par de jeunes sujets ; ce qui permettrait de retrouver une certaine homogénéité de l'ensemble, homogénéité recherchée pour des arbres d'alignements.



Alignements de tilleuls avenue du Château à Meudon (Juillet 2015).

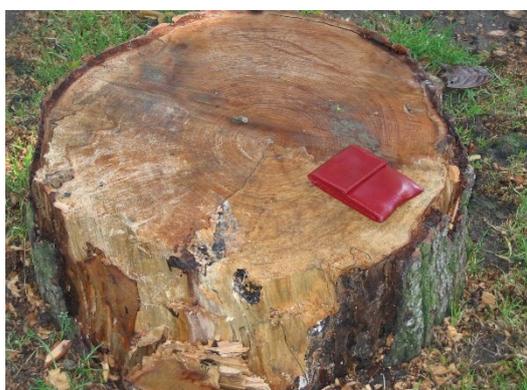
L'abattage des arbres anciens

La décision d'abattre un arbre repose sur une analyse phytosanitaire effectuée le plus souvent au sol et complétée parfois par des analyses in situ en nacelle, et par des mesures au résistomètre de la qualité de l'ancrage des branches principales sur le tronc.

Or, la fiabilité relative des diagnostics et des analyses phytosanitaires ouvre le champ à de multiples controverses. Ainsi, des nécroses peuvent être localisées dans les branches principales sans atteindre le tronc ou les racines (photos). Couper les branches nécrosées serait une solution, mais réduire un arbre à son tronc serait pour le moins peu esthétique...



Exemples de nécroses développées dans les branches principales.



Exemples de tronc et de racines ne présentant pas de nécroses.

Quoiqu'il en soit des résultats de ces analyses, l'abattage d'un arbre soulève toujours beaucoup d'émotion, notamment quand il s'agit de grands arbres. En octobre 2015 et en octobre 2016, on procéda aux abattages dans les quatre alignements, dans une ambiance houleuse et parfois rude de la part de certains riverains.

Nouvelle phase de plantations (2015-2016 / 2016-2017)

Les plantations s'effectuèrent selon des modalités différentes de celles utilisées en 2003, les plantations s'effectuant alors par secteurs composés d'une douzaine de jeunes sujets. Contrairement à ce principe, les nouvelles plantations se firent là où il y avait un espace disponible, voire même un jeune tilleul entre deux arbres anciens (photo), ce qui, à l'époque, était considéré comme préjudiciable au développement du jeune sujet ...



Plantation de jeunes tilleuls en 2015/2017.



*Plantations en 2017 dans l'alignement interne C :
Un jeune tilleul isolé entre deux anciens, et une suite d'une douzaine...*

Le bilan des arbres anciens conservés et des plantations de jeunes sujets, par alignement (cf. tableau), révèle de légères différences entre les alignements situés à l'ouest (A et B), par rapport à ceux situés à l'est (C et D) : les arbres anciens sont plus nombreux à l'est (115) qu'à l'ouest (92), et inversement plus de jeunes sujets à l'ouest (162) qu'à l'est (152). Ceci peut s'expliquer par le fait que dans la contre-allée est les automobiles sont interdites entre le carrefour Obeuf et la place Janssen où seuls sont admis les promeneurs. Mais également pour des raisons historiques, car cette partie de l'avenue a été replantée à la fin du XIX^e siècle après les dégâts de la guerre de 1870.

	Alignement A	Alignement B	Alignement C	Alignement D	Total
Tilleuls anciens	55	37	64	51	207
Plantés en 2003		57	25		82
Plantés 2015-2016			43	84	127
Plantés 2016-2017	77	35			112
Total tilleuls	132	129	132	135	528

Tableau de répartition par alignement des tilleuls anciens et de ceux plantés en 2003, 2015-2016 et 2016-2017 (extrait de D. Thouvenin, in AAAC-Meudon).

Situation en janvier 2018

- 303 arbres ont été abattus depuis 1999 ;
- 207 tilleuls anciens ont été conservés ;
- 321 jeunes tilleuls ont été plantés ;
- 528 tilleuls sont actuellement dans les quatre alignements.

Aménagement des aires de stationnement

Afin de préserver l'esthétique de cette avenue et de la maintenir comme lieu de promenade, le stationnement sera limité à 100 places, 92 dans l'avenue et 8 en haut de la rue des Capucins.

La sécurité des piétons est renforcée par la mise en place d'une zone 30 (arrêté préfectoral de janvier 2004).



« On ne stationne pas dans un monument historique » : situation dans la contre-allée ouest avant 2017.

Pour éviter le stationnement longitudinal dans les contre-allées, leur largeur a été réduite d'un mètre. Le stationnement a été ramené à une seule voiture entre deux arbres en un espace assez large pour faciliter les manœuvres (43 dans la contre-allée est, 49 à l'ouest).

La stabilité des aires de stationnement est assurée par la superposition, au-dessus d'un soubassement empierré, d'une grille en plastique de type « evergreen ». Cinq plots en métal protègent les arbres du contact avec les voitures. Malgré les soins apportés à ces aménagements, on constate qu'une grande partie des plots d'angle des 92 places de stationnement ont été déchaussés. Ce phénomène, consécutif à la réduction de la largeur des contre allées, pourrait être atténué en supprimant les plots d'angle, évitant ainsi l'impression de rayures sur les carrosseries, peu appréciées des conducteurs.



Aménagement d'une aire de stationnement : « evergreen » superposé à un sous-bassement en pierres ; un petit plot d'angle déchaussé.

La répartition du stationnement répond aux besoins et aux contraintes locales :

- dans la contre-allée est le stationnement est localisé du bas de l'avenue au carrefour Obeuf, excepté devant les « maisons Wagner » ;
- dans la contre-allée ouest, deux secteurs sont protégés, devant les 12, 12bis et 28, mais également dans le haut de l'avenue, ce que l'on peut regretter car cela aurait permis à des personnes à mobilité réduite d'accéder à la grande terrasse.

La réfection des contre-allées

La dégradation générale des deux contre-allées et notamment les nombreux « nids de poule » constituaient un réel danger pour les personnes âgées et les voitures d'enfants.



Dégradation des contre-allées par des nids de poule.



Colmatage des « nids de poule » par une couche de bitume recouverte ensuite par un agglomérat stabilisé.



Les engins de chantier en action dans les contre-allées.



Une contre-allée rénovée.

Les alignements de petits plots

La protection des pelouses et des arbres, de l'emprise des automobiles, est assurée par plusieurs centaines de petits plots disposés de part et d'autre des contre-allées.



Alignements de petits plots encadrant les contre-allées.

Les traversées

Allées de passages entre la chaussée et les contre-allées : ces traversées ont été réalisées en pavés de grès de Fontainebleau, le passage des piétons est réalisé en pavés sciés et protégé par des barrières en chêne.

Larges de plusieurs mètres, ces traversées sont actuellement utilisées comme aires de « stationnement sauvage ».



Passage pour les voitures et les piétons au niveau d'une traversée.

Conclusion

Insérée en milieu urbain, d'accès facile, où la vitesse est limitée à 30 km à l'heure, l'avenue du Château reste un témoin de notre histoire. Elle méritait bien de garder son caractère monumental grâce aux grands arbres anciens conservés.

Il appartient, dès lors, aux responsables, à divers niveaux, et aux associations concernées, de faire en sorte que ce patrimoine soit sauvegardé.

Michel Colchen

Informations locales

Un écran géant sur l'Île Seguin

Vous ne pouvez pas ignorer cet écran géant (800m²) qui occupe toute la façade de la Seine Musicale tournée vers Meudon et Paris. Nous pensions qu'il servirait occasionnellement pour transmettre des spectacles sur le parvis, comme les cinémas "Drive-in" aux États-Unis.

Dans les faits, depuis sa mise en service en 2017, cet écran ne diffuse que des publicités pour des spectacles et pour des marques commerciales (Crédit Mutuel, Renault, Bouygues, Coca-Cola etc...). Il est allumé jour et nuit, de façon continue de 10h à 23h. Du fait de sa taille démesurée et de sa puissance lumineuse, du fait aussi qu'il affiche des spots animés, il constitue une nuisance insupportable pour les riverains qui n'ont d'autre ressource que de s'enfermer chez eux.

Nous avons salué la qualité architecturale de cette salle de concert qui avait réussi l'exploit de s'intégrer harmonieusement dans un site naturel classé. Comment le Conseil Départemental qui en est le propriétaire, peut-il maintenant le défigurer à ce point ? Cette boucle de la Seine n'est pas le boulevard périphérique !

Nous vous invitons à signer nombreux les deux pétitions qui ont été lancées pour mettre fin à cette situation abusive :

- <https://petition.antipub.org/petition/4/>

- <https://www.change.org/p/pollution-ecran-seine-musicale>

La problématique des nouveaux supports de publicité est cependant beaucoup plus générale. Les écrans numériques ont déjà envahi les couloirs du métro avec des images fixes. Mais les publicitaires voudraient pouvoir profiter des nouvelles possibilités qu'ils offrent pour y afficher des spots animés comme à la télévision, car l'animation capte plus l'attention des passants. Ils ont donc poussé les élus dans toute la France à réviser les Règlements Locaux de Publicité afin de permettre leur utilisation dans tous les espaces publics. L'autre enjeu majeur est d'autoriser les « bâches publicitaires » géantes pour couvrir les monuments.

Ainsi le conseil municipal de Meudon a mandaté GPSO en novembre 2017 pour établir un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi - voir Chloroville de décembre 2017, p.14). L'objectif affiché est de « préserver le cadre de vie et la qualité paysagère du territoire tout en conciliant les besoins des acteurs économiques ». Mais le véritable enjeu est d'autoriser les écrans numériques et les « bâches » comme supports publicitaires. Si on ne peut les interdire complètement, il faut au moins pousser nos élus à fixer des limites à leur implantation pour qu'ils soient supportables pour tous et à tous points de vue.

Vous pouvez prendre connaissance sur le site de GPSO des orientations décidées en décembre 2017 < <http://www.seineouest.fr/RLPI.html> >

et donner votre avis par courriel à < concertation-rlpi@seineouest.fr >.

Vous noterez sur ce site que l'écran géant de l'île Seguin est passé « inaperçu » des enquêteurs de GPSO qui ont recensé dans un diagnostic l'état actuel des panneaux publicitaires sur le territoire de notre communauté de communes.

Jean-Baptiste Delaporte

L'avenir de la colline Rodin

Des satisfactions

Sur les procédures de péril

Le feuillet des procédures engagées après la prise, le 4 avril 2013, par le maire de Meudon d'arrêtés de péril imminent visant des propriétaires privés mais aussi le musée Rodin a pris fin.

Après le jugement du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise du 29 décembre 2016 annulant ces premiers arrêtés, de nouveaux arrêtés de péril simple avaient été pris le mars 2017 pour contraindre chaque propriétaire à engager des études. La raison a conduit la mairie à faire diligenter une étude unique confiée à l'INERIS dont il ressort que le péril résulterait de la fragilité d'environ 1/3 des 300 piliers de la carrière, situés dans des parcelles appartenant à l'Etat (ministère de la culture), l'EPF IDF, la commune et un seul des propriétaires privés visés par les procédures de péril. Pour les autres propriétaires, les arrêtés ont été très logiquement abrogés en septembre et octobre 2017. Il restait à solder des contentieux devenus sans objet.

La proposition d'un protocole d'accord entre les parties, suggérée depuis plusieurs mois par Denys Millet, a été acceptée par le nouveau maire, Denis Larghero, et les protocoles transactionnels mettant fin aux procédures ont été signés par les parties le 15 février dernier.

Sur la prise en compte des revendications des associations

En novembre dernier, nous avons pris connaissance par le Bulletin officiel des Annonces des Marchés Publics d'un appel d'offres de la mairie de Meudon pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en sécurité des carrières, nous avons relevé avec satisfaction qu'au-delà de la mission technique relative à la détermination de la méthode de comblement, il était prévu deux études faisabilité : l'une sur un parcours pédagogique au sein des carrières Rodin, l'autre sur la réalisation d'un parc public au droit des carrières Rodin. Il s'agit là de projets portés depuis des années par le CSSM.

Des sujets d'interrogation

Sur le comblement

L'INERIS recommande d'effectuer des travaux de confortement des piliers à sécuriser, ou de comblement des cavités inférieures. Cette dernière solution est privilégiée par le maire qui y voit là une solution simple et moins onéreuse qui, de plus, apporterait une solution au besoin d'enfouissement des importants déblais résultant des travaux de construction de la nouvelle ligne de Métro du Grand Paris.

Ce point mérite d'être discuté au regard des exigences de protection des carrières classées et nos inquiétudes ne sont pas totalement dissipées par les termes de l'appel d'offres susvisé.

Sur l'aménagement et la construction de logements

Depuis le vote du conseil municipal du 17 mai 2010 approuvant le projet d'aménagement du CAUE, aucune restitution globale des études complémentaires décidées n'a été faite et aucune décision prise. Or, ces études portaient sur des points majeurs tels : l'étude de faisabilité de la construction d'un hôtel d'activités artisanales, l'intégration paysagère du projet d'aménagement, la déclinaison des principes fédérateurs d'un éco-quartier, les conditions de circulation ... Sur ce dernier point, les difficultés de circulation de la rue de la Belgique sont une démonstration de l'impérieuse nécessité de traiter de cette question en préalable à toute construction. Telle n'a pas été la voie suivie ainsi que le fait apparaître la construction en cours de 85 logements par la société Icade sur la partie basse de la rue Arnaudet après celle de la vingtaine de logements du Mont Rodin.

En termes quantitatifs, on est saisi par la pluralité des chiffres de création de logements : 330 ou 400 selon le scénario dans les études CAUE et 300 seulement dans le programme local de l'habitat 2013-2018 arrêté par le conseil communautaire de GPSO le 10 octobre 2013. Si l'on en déduit les 85 logements ICADE et les 50 chambres du Foyer de Jeunes Travailleurs dont les constructions sont en cours, il resterait, selon l'option choisie, 165 ou 265 logements à construire.

A l'heure où le maire annonce, pour la fin de l'année, le lancement des premiers projets de construction de logements sur la partie haute de la colline à la limite d'Issy-les-Moulineaux et de Clamart, zone particulièrement enclavée au regard du réseau de la voirie et des transports en commun, il est urgent de lever ces incertitudes.

Denys Millet

Nouvelles brèves

par Jean-Baptiste Delaporte, Michel Riottot et Yves Terrien

(Consulter aussi notre site www.sauvegardesitemeudon.com)

Élection de sept nouveaux administrateurs (JBD)

Au cours de notre assemblée générale du 10 mars dernier sept nouveaux administrateurs ont été élus : Jean-Christophe BENOIT, Jean-François CHAPPUIT, Joël HAMELIN, Jean-Michel LEBRETON, Hervé MÉHU, Nadia MORDELET et Caroline NAIRAC. Nous les accueillons avec plaisir, car ils apportent au CSSM une palette de compétences et une énergie qui rendront son action encore plus efficace. Apportant la force de la jeunesse au Comité, certains se sont d'ores et déjà engagés dans les actions de celui-ci.

... / ...

Opération Forêt Propre (JBD)

Le samedi 7 avril a vu se dérouler la 36^{ème} édition de cette opération emblématique du CSSM. 600 participants pour une opération bien annoncée sur la page Facebook <Forêt Propre Meudon>, sur notre site internet et par la Ville de Meudon sur ses différents médias. Grâce à une organisation bien étudiée, les quatre équipes d'accueil, celles du goûter et du car (50 bénévoles au total), ont pu gérer l'affluence à la satisfaction générale des participants, dont beaucoup nous ont dit "À l'année prochaine !". Le résultat : 21 m³ de déchets collectés pour Meudon, et une forêt "propre" pour les millions de franciliens qui la fréquentent. Merci aux équipes de GPSO et de l'ONF qui ont évacué tout cela dans les meilleurs délais.

Les Journées du Patrimoine 2018 (YT)

Elles se dérouleront cette année les samedi 15 et dimanche 16 septembre. En cette Année européenne du patrimoine culturel, elles auront pour thème « l'art du partage ». Comme à l'accoutumée, le CSSM assurera les visites de grands lieux patrimoniaux de notre commune, selon un programme qui sera défini prochainement.

Visites organisées par le CSSM (YT)

La quatrième des visites organisées par le CSSM à l'intention de ses adhérents depuis 2017 s'est tenue à l'usine Isséane d'incinération de déchets, à Issy-les-Moulineaux. Elle a beaucoup intéressé les 25 membres du CSSM qui ont pu y participer. Notre prochaine visite, le 23 mai, sera celle de la très belle exposition sur la Forêt qui se tient actuellement au MAHM. Elle sera conduite par Franck Devedjian, responsable pédagogique du musée. Les adhérents du CSSM ont reçu une invitation à y participer.

La zone de circulation restreinte (ZCR) va s'étendre jusqu'à l'A86 (MR)

Depuis le 1^{er} juillet 2017, les véhicules motorisés doivent porter une vignette Crit 'Air dont la catégorie de 0 (véhicules électriques) à 6 (les plus polluants) dépend de la quantité de polluants libérée par km parcouru. Paris, hormis ses deux bois, le périphérique et quelques voies (avenue de Neuilly, boulevard d'Auteuil...), est la plus grande ZCR de France. En cas de pics de pollution, c'est le préfet de police qui déclenche la circulation réglementée autorisant les seuls véhicules les moins polluants. Cette ZCR selon les objectifs du Plan de Prévention de l'Atmosphère de l'Ile de France 2018-2025 va s'étendre dans les mois à venir à toutes les communes situées à l'intérieur de l'anneau de l'A86.

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège Social : 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

Site internet : www.sauvegardesitemeudon.com

Directeur de la Publication : Christian MITJAVILE.

Rédacteurs en chef : Nicole Meyer-Vernet et Jean-François Chappuit

Impression : OnlinePrinters

Dépôt légal : Juin 2018 – N° ISSN 1147-1476